

SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES, TENUE À LA SALLE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL, LE 19 JUIN 2017, À 20 H.

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **DEMANDES VERBALES**
4. **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 4.1 Séance ordinaire du 5 juin 2017
 - 4.2 Séance spéciale du 15 juin 2017
5. **GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES**
 - 5.1 Liste des chèques – approbation
 - 5.2 Adoption – projet de règlement numéro 584-2-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux
 - 5.3 Avis de motion – règlement numéro 1186-2017 – quote-part relative aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau
 - 5.4 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1178-2017 – programme d'aide au financement de la mise aux normes des installations septiques
 - 5.5 Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2016 – dépôt
 - 5.6 Financement de règlements par obligations – concordance et courte échéance
 - 5.7 225, boulevard Antonio-Barrette – amiante – autorisation
 - 5.8 WSP Canada inc. – réaménagement du 132, boulevard Antonio-Barrette – honoraires
 - 5.9 Dunton Rainville, avocats – honoraires
 - 5.10 Roy Laporte, avocats – honoraires
6. **TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Adoptions :

 - 6.1 règlement numéro 581-6-2017 concernant le contrôle des animaux
 - 6.2 règlement d'emprunt numéro 1182-2017 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.)
 - 6.3 règlement d'emprunt numéro 1181-2017 – prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel
 - 6.4 Embauche – personnel supplémentaire – travaux publics
 - 6.5 Intersection de la route 131 et du rang de la Première-Chaloupe ouest – sécurité – demande au ministère des Transports
 - 6.6 Bouclage du réseau d'aqueduc – rang Sainte-Julie – soumissions – adjudication
 - 6.7 Réfection des toitures du presbytère et du bâtiment des organismes
 - 6.8 Rue Gauthier nord – aménagement d'un lien cyclable au passage à niveau – mandat

- 6.9 Avenues des Cyprès (phase 1) et des Hêtres – réfection du pavage – mandat
- 6.10 Boulevard Antonio-Barrette – réhabilitation du réseau d'égout sanitaire – mandat
- 6.11 Plan d'action suivant les normes pan canadiennes de débordement aux stations de pompage – mandat
- 6.12 Réseau d'eau potable – acquisition d'un surpresseur – mandat
- 6.13 Segment de l'avenue des Clercs – réfection du pavage – mandat

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

Avis de motion et adoption premiers projets :

- 7.1 règlement numéro 1184-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-2 313, C-3 123 et C-3 140 (rue Gauthier et secteur est du boulevard Firestone)
- 7.2 règlement numéro 1185-2017 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005 – secteur numéro 3 – aménagement des stationnements (rue Gauthier)

Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme :

- 7.3 dérogation mineure numéro 2017-00144 (2, chemin numéro 12)
- 7.4 étude de PIIA – projet de nouvelle enseigne commerciale – 296, boulevard Antonio-Barrette
- 7.5 étude de PIIA – projet de nouvelle enseigne – Agence AX Design – 92, rue des Entreprises

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

- 8.1 Festival Mémoire et Racines – Club des 500 – adhésion – renouvellement

9. ENVIRONNEMENT ET PARCS

- 9.1 Adoption – règlement numéro 1179-2017 décrétant des travaux de stabilisation
- 9.2 Embauche – agent d'arrosage et surveillant des parcs

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

- 10.1 Activités municipales estivales diverses – personnel – embauche

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

- 11.1 Jeudis Musik'eau 2017 – concert d'ouverture

Somum Solutions :

- 11.2 crédits d'appel en impartition pour le système d'appels automatisés – acquisition
- 11.3 contrat d'entretien – renouvellement
- 11.4 Site internet – hébergement et entretien

12. AUTRES SUJETS

- 12.1 Aucun

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sont présents :

monsieur Alain Larue, le maire
monsieur Serge Landreville, conseiller, quartier Riverain
madame Suzanne Dauphin, conseillère, quartier Bocage
monsieur Jean-Guy Forget, conseiller, quartier Vivaldi
monsieur Régis Soucy, conseiller, quartier Notre-Dame
madame Nicole Chevalier, conseillère, quartier Chaloupe

Absence motivée :

madame Marie-Christine Laroche, conseillère, quartier Sainte-Julie

Participent également à cette séance, madame Marie-Andrée Breault, monsieur Carol Henri et madame Sylvie Malo, respectivement directrice générale, directeur général adjoint et greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Alain Larue ouvre la séance à 20 h.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

361-06-2017

IL est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté en y retirant les points 6.3 et 6.12.

3. DEMANDES VERBALES

Monsieur Jean-François Dumoulin, propriétaire du 2, chemin numéro 12, s'informe de sa demande de dérogation mineure déposée auprès de la Ville. Monsieur Larue accepte de traiter immédiatement le point 7.3.

Monsieur Dumoulin demande également si le conseil municipal pourrait envisager la possibilité de prolonger le réseau d'aqueduc jusqu'à sa propriété située au 2, chemin numéro 12.

À cet égard, monsieur Larue mentionne qu'une étude hydraulique du réseau d'eau potable a été réalisée et que la situation sera évaluée. Il sera possible de connaître, d'ici quelques semaines, s'il est réalisable de prolonger les services jusqu'au chemin numéro 12 et, si c'est affirmatif, un échéancier et une estimation des coûts seront élaborés.

4. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Séance ordinaire du 5 juin 2017

362-06-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 juin 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

363-06-2017

4.2 Séance spéciale du 15 juin 2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la présente séance copie du procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 juin 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 juin 2017 et que ce dernier soit joint au livre des procès-verbaux du conseil de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour en faire partie intégrante.

5. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET RESSOURCES HUMAINES

364-06-2017

5.1 Liste des chèques – approbation

IL est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'approuver, pour valoir à toutes fins que de droit, la liste des chèques émis du 1^{er} au 19 juin 2017 inclusivement et totalisant une somme de 387 179,76 \$.

365-06-2017

5.2 Adoption – projet de règlement numéro 584-2-2017 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du projet de règlement numéro 584-2-2017 amendant le règlement numéro 584-1997, tel qu'amendé, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'adopter le projet de règlement numéro 584-2-2017 amendant le règlement numéro 584-1997, tel qu'amendé, concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

366-06-2017

5.3 Avis de motion – règlement numéro 1186-2017 – quote-part relative aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau

Madame Suzanne Dauphin donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1186-2017 afin de pourvoir aux sommes nécessaires pour assurer le financement de la quote-part de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies relativement aux travaux de réfection et de modernisation à la station de traitement d'eau.

5.4 Certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – règlement numéro 1178-2017 – programme d'aide au financement de la mise aux normes des installations septiques

Madame Suzanne Dauphin dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement – règlement numéro 1178-2017 autorisant une dépense et un emprunt de 500 000 \$ aux fins de financement pour la mise aux normes des installations septiques.

5.5 Rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier 2016 – dépôt

367-06-2017

ATTENDU QUE le projet de rapport financier a été accepté par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies, le 19 juin 2017, date du rapport de l'auditeur indépendant, pour fins de présentation au conseil municipal;

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance du rapport financier consolidé au 31 décembre 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

D'entériner l'acceptation du rapport financier consolidé 2016 par madame Nicole Perreault, directrice du Service des finances et trésorière de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies.

5.6 Financement de règlements par obligations – concordance et courte échéance

368-06-2017

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 3 443 000 \$, qui sera réalisée le 25 juillet 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunt #	Pour un montant de \$
785-2004	648 690 \$
821-2005	301 600 \$
824-2005	122 500 \$
830-2005	502 400 \$
840-2006	191 709 \$
842-2006	15 561 \$
845-2006	273 800 \$
846-2006	32 485 \$
852-2006	56 300 \$
920-2008	119 040 \$
975-2010	137 709 \$
976-2010	49 110 \$
986-2011	24 071 \$
991-2011	69 300 \$
1000-2011	30 420 \$
1001-2011	18 600 \$
1003-2011	780 100 \$
973-2010	15 700 \$
1171-2017	53 905 \$

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 785-2004, 821-2005, 824-2005, 830-2005, 840-2006, 842-2006, 845-2006, 846-2006, 852-2006, 920-2008, 975-2010, 976-2010, 986-2011, 991-2011, 1000-2011, 1001-2011, 1003-2011, 973-2010 et 1171-2017, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1^{er} alinéa du préambule de la présente résolution soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 25 juillet 2017;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, les 15 janvier et 15 juillet de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE JOLIETTE
SIÈGE SOCIAL
575, RUE NOTRE-DAME
JOLIETTE, QC
J6E 3H8

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2023 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 785-2004, 821-2005, 824-2005, 830-2005, 840-2006, 842-2006, 845-2006, 846-2006, 852-2006, 920-2008, 975-2010, 976-2010, 986-2011, 991-2011, 1000-2011, 1001-2011, 1003-2011, 973-2010 et 1171-2017, soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 25 juillet 2017), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

369-06-2017 **5.7 225, boulevard Antonio-Barrette – amiante – autorisation**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a octroyé le contrat de réaménager partiellement l'immeuble situé au 225, boulevard Antonio-Barrette, à Gilles Malo inc.;

ATTENDU QUE des travaux supplémentaires sont nécessaires dû à la présence d'amiante dans la bâtisse;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE Gilles Malo inc. soit autorisée à procéder à l'enlèvement de l'amiante qui se trouve dans la bâtisse sise au 225, boulevard Antonio-Barrette, le tout selon l'offre de services datée du 8 juin 2017 qui prévoit un prix de 45 990 \$, taxes en sus, cette dépense étant imputable au règlement 1174-2017.

370-06-2017 **5.8 WSP Canada inc. – réaménagement du 132, boulevard Antonio-Barrette – honoraires**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de WSP Canada inc. dans le cadre du réaménagement du 132, boulevard Antonio-Barrette, et que cette dernière produit sa note d'honoraires professionnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à WSP Canada inc. la somme de 1 862,60 \$, cette dépense étant imputable au règlement numéro 1117-2015.

371-06-2017 **5.9 Dunton Rainville, avocats – honoraires**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Dunton Rainville, avocats, pour la conseiller en matière juridique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Dunton Rainville, avocats, les honoraires professionnels au montant de 1 545,26 \$ pour les services rendus entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2017.

372-06-2017 **5.10 Roy Laporte, avocats – honoraires**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies a retenu les services de Roy Laporte inc., avocats, pour la conseiller en matière de relations de travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE payer à Roy Laporte inc. avocats, les honoraires professionnels totalisant au montant de 1 377,40 \$ pour les services rendus jusqu'au 31 mai 2017, soit :

Facture numéro 19936	1 225,63 \$
Facture numéro 19937	151,77 \$

6. TRAVAUX PUBLICS, GÉNIE, TRANSPORT ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 Adoption – règlement numéro 581-6-2017 concernant le contrôle des animaux

373-06-2017

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 5 juin 2017 concernant le projet de règlement numéro 581-6-2017 amendant le règlement numéro 581-1997, tel qu'amendé, concernant le contrôle des animaux;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 581-6-2017 amendant le règlement numéro 581-1997, tel qu'amendé, concernant le contrôle des animaux;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

6.2 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1182-2017 – divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.)

374-06-2017

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 5 juin 2017 concernant le projet de règlement numéro 1182-2017 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt de 325 000 \$ à cette fin;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 1182-2017 décrétant l'exécution de divers travaux de voirie reliés à la chaussée (drainage, pavage, bandes cyclables, etc.) sur diverses rues de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies et pourvoyant à l'emprunt de 325 000 \$ à cette fin;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

6.3 Adoption – règlement d'emprunt numéro 1181-2017 – prolongement des infrastructures municipales dans le secteur industriel

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

375-06-2017

6.4 Embauche – personnel supplémentaire - travaux publics

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE, sur recommandation de monsieur Jacques Boivin, directeur du Service des travaux publics, la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ratifie l'embauche et/ou le retour au travail du personnel supplémentaire au service des travaux publics suivant :

- madame Josée Constant, personne salariée saisonnière régulière au poste de journalière, du 26 avril jusqu'au 24 novembre 2017 approximativement, selon les besoins;
- monsieur Jimmy Durand au poste de journalier, en qualité d'étudiant, à compter du 29 mai jusqu'au 25 août 2017 approximativement, selon les besoins;
- monsieur Olivier Roy au poste de journalier, en qualité d'étudiant, à compter du 23 mai jusqu'au 8 septembre 2017 approximativement, selon les besoins;
- monsieur Charles Trudel au poste de journalier, en qualité d'étudiant, à compter du 30 mai jusqu'au 25 août 2017 approximativement, selon les besoins.

376-06-2017

6.5 Intersection de la route 131 et du rang de la Première-Chaloupe ouest – sécurité – demande au ministère des Transports

ATTENDU QU'afin d'assurer la sécurité des automobilistes circulant en direction nord sur la route 131 et désirant effectuer un virage à gauche au feu de circulation de l'intersection de ladite route 131 et du rang de la Première-Chaloupe ouest, il serait opportun d'y ajouter une phase de virage à gauche protégée;

ATTENDU QUE le conseil municipal est d'avis que le volume de la circulation sur la route 131 justifie de sécuriser davantage l'intersection au rang de la Première-Chaloupe ouest;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QU'une demande soit adressée au ministère des Transports du Québec afin que soit modifié le feu de circulation à l'intersection de la route 131 et du rang de la Première-Chaloupe ouest afin d'y ajouter une phase de virage à gauche protégée.

377-06-2017

6.6 Bouclage du réseau d'aqueduc – rang Sainte-Julie – soumissions – adjudication

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées en ce qui a trait aux travaux de bouclage du réseau d'aqueduc dans le secteur de développement domiciliaire du domaine des Prés et rang Sainte-Julie décrétés au règlement numéro 1149-2016;

ATTENDU QUE quatre soumissions ont été déposées et ouvertes publiquement le 14 juin 2017, à savoir :

Généreux construction inc.	163 511,70 \$
Sintra inc.	177 183,66 \$
BLR excavation, Division de Terrassement BLR inc.	188 995,43 \$
Excavation Loïselle inc.	221 622,28 \$

ATTENDU QUE monsieur Francis Lacasse, ingénieur de Beaudoin Hurens, a procédé à l'analyse des soumissions reçues et qu'il émet sa recommandation dans une lettre datée du 15 juin 2017

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adjuger à Généreux construction inc. le contrat pour l'exécution des travaux de bouclage du réseau d'aqueduc dans le secteur de développement domiciliaire du domaine des Prés et rang Sainte-Julie, ladite compagnie ayant déposé la plus basse soumission conforme au montant de 163 511,70 \$;

QUE les coûts excédentaires d'environ 20 000 \$ soient assumés par le fonds de roulement sur une période de dix ans.

D'autoriser monsieur Alain Larue, maire, et/ou en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, à signer les documents contractuels se rapportant à ces travaux.

6.7 Réfections : toiture du presbytère

378-06-2017

ATTENDU l'offre de services soumise par Bellemare Couvertures ltée en ce qui a trait à la réfection de la toiture du presbytère de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE retenir la proposition de Bellemare Couvertures ltée pour procéder à la réfection de la toiture du presbytère, le tout selon l'offre de services datée du 9 mai 2017 qui prévoit des honoraires de 9 475 \$, taxes en sus, cette dépense étant financée à même la réserve financière en matière de loisirs ou de développement culturel prévue au règlement numéro 1135-2015.

toiture du bâtiment des organismes

379-06-2017

ATTENDU l'offre de services soumise par Bellemare Couvertures ltée en ce qui a trait à la réfection de la toiture du bâtiment des organismes de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE retenir la proposition de Bellemare Couvertures ltée pour procéder à la réfection de la toiture du bâtiment des organismes, le tout selon l'offre de services datée du 15 mai 2017 qui prévoit des honoraires de 14 000 \$, taxes en sus, cette dépense étant financée à même de fonds de roulement sur une période de dix ans.

380-06-2017 **6.8 Rue Gauthier nord – aménagement d'un lien cyclable au passage à niveau – mandat**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie l'aménagement d'un lien cyclable entre son réseau et celui de la Ville de Joliette au niveau du passage à niveau sur la rue Gauthier nord;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE mandater la firme Beaudoin Hurens pour procéder à la réalisation des plans et devis et effectuer la surveillance des travaux se rapportant au projet d'aménagement d'un lien cyclable au passage à niveau de la rue Gauthier nord, le tout selon l'offre de services datée du 5 mai 2017 qui prévoit des honoraires de 16 941,55 \$, taxes en sus, lesquels honoraires seront partagés en parts égales avec la Ville de Joliette.

381-06-2017 **6.9 Avenues des Cyprès (phase 1) et des Hêtres – réfection du pavage – mandat**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la réfection du pavage des avenues des Cyprès (phase 1) et des Hêtres;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE retenir les services de Beaudoin Hurens pour la réalisation des plans, devis et documents ainsi que pour la surveillance des travaux se rapportant à la réfection du pavage des avenues des Cyprès (phase 1) et des Hêtres, le tout selon l'offre de services datée du 19 juin 2017, laquelle prévoit un prix de 15 600 \$, taxes en sus.

382-06-2017 **6.10 Boulevard Antonio-Barrette – réhabilitation du réseau d'égout sanitaire – mandat**

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur un segment du boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE retenir les services de Beaudoin Hurens pour la réalisation des travaux de réhabilitation du réseau d'égout sanitaire sur deux segments du boulevard Antonio-Barrette, le tout selon l'offre de services datée du 19 juin 2017, laquelle prévoit un prix de 19 000 \$, taxes en sus.

6.11 Plan d'action suivant les normes pan canadiennes de débordement aux stations de pompage – mandat

383-06-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies doit mettre en place un plan d'action suivant les normes pan canadiennes de débordement aux stations de pompage;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE retenir les services de Beaudoin Hurens pour l'élaboration d'un rapport établissant les démarches nécessaires afin d'identifier, localiser et diminuer les eaux parasites ainsi que pour établir les mesures compensatoires se rapportant aux débordements des eaux usées sur l'ensemble du réseau d'égout sanitaire prairiquois, le tout selon l'offre de services datée du 19 juin 2017, laquelle prévoit un prix de 6 400 \$, taxes en sus.

6.12 Réseau d'eau potable – acquisition d'un surpresseur – mandat

Ce point est retiré de la présente séance et sera traité lors d'une séance ultérieure.

6.13 Segment de l'avenue des Clercs – réfection du pavage – mandat

384-06-2017

ATTENDU QUE la Ville de Notre-Dame-des-Prairies planifie la réfection du pavage de l'avenue des Clercs entre la passerelle cyclable et l'intersection des avenues des Clercs et Rosa;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'une firme d'ingénieurs dans le cadre de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE retenir les services de CLA experts-conseils inc. pour la réalisation des plans, devis et documents ainsi que pour la surveillance des travaux se rapportant à la réfection du pavage de l'avenue des Clercs entre la passerelle cyclable et l'intersection des avenues des Clercs et Rosa, le tout selon l'offre de services datée du 16 juin 2017, laquelle prévoit un prix de 18 000 \$, taxes en sus.

7. URBANISME / PERMIS ET INSPECTIONS

7.1 Avis de motion – règlement numéro 1184-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-2 313, C-3 123 et C-3 140

385-06-2017

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1184-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, de manière à :

- modifier l'article 3.5.2.34 applicable aux zones C-3 123 et C-3 140 relativement aux dispositions spécifiques à l'installation d'entreposage et de distribution de gaz propane;
- ajouter la norme spéciale 3.5.2.75 afin de rendre applicables à la zone C-2 313 certaines dispositions spécifiques relatives à l'aménagement des espaces de stationnement.

Adoption premier projet – règlement numéro 1184-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-2 313, C-3 123 et C-3 140

386-06-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro 1184-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990, tel qu'amendé, de manière à :

- modifier l'article 3.5.2.34 applicable aux zones C-3 123 et C-3 140 relativement aux dispositions spécifiques à l'installation d'entreposage et de distribution de gaz propane;
- ajouter la norme spéciale 3.5.2.75 afin de rendre applicables à la zone C-2 313 certaines dispositions spécifiques relatives à l'aménagement des espaces de stationnement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1184-2017 modifiant le règlement de zonage numéro 300-C-1990 – zones C-2 313, C-3 123 et C-3 140.

7.2 Avis de motion – règlement numéro 1185-2017 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005 – secteur numéro 3 – aménagement des stationnements

387-06-2017

Monsieur Serge Landreville donne l'avis de motion suivant :

Prenez avis qu'à une séance subséquente, il sera déposé pour adoption le projet de règlement numéro 1185-2017 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005, tel qu'amendé, afin de modifier le secteur numéro 3 pour préciser et ajouter des critères d'évaluation relatifs à l'aménagement des stationnements.

Adoption premier projet – règlement numéro 1185-2017 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005 – secteur numéro 3 – aménagement des stationnements

388-06-2017

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu, préalablement à la tenue de la séance, une copie du premier projet de règlement numéro 1185-2017 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005, tel qu'amendé, afin de modifier le secteur numéro 3 pour préciser et ajouter des critères d'évaluation relatifs à l'aménagement des stationnements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'adopter le premier projet de règlement numéro 1185-2017 modifiant le règlement relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 822-2005 – secteur numéro 3 – aménagement des stationnements.

Recommandations du Comité consultatif d'urbanisme :

7.3 dérogation mineure numéro 2017-00144 (2, chemin numéro 12)

389-06-2017

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée pour la propriété portant le numéro de lot 4 925 112 située au 2, chemin numéro 12;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet de permettre la construction d'une nouvelle résidence sur le lot 4 925 112 sis au 2, chemin numéro 12, lequel est un chemin privé non cadastré et non conforme avant l'entrée en vigueur du règlement de zonage numéro 300-C-1990;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande consignée sous le numéro 2017-00144 et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE la dérogation mineure numéro 2017-00144 soit acceptée.

7.4 étude de PIIA – projet de nouvelle enseigne commerciale – 296, boulevard Antonio-Barrette

390-06-2017

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 548 et situé au 296, boulevard Antonio-Barrette;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'installer une nouvelle enseigne commerciale dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 927 548 et situé au 296, boulevard Antonio-Barrette, ayant pour objet d'installer une nouvelle enseigne commerciale dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit.

7.5 étude de PIIA – projet de nouvelle enseigne – Agence AX Design – 92, rue des Entreprises

391-06-2017

ATTENDU la demande d'étude de plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée par Agence AX Design pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 869 et situé au 92, rue des Entreprises;

ATTENDU QUE cette demande a pour objet d'installer une nouvelle enseigne dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit;

ATTENDU l'analyse faite par les services municipaux pour cette demande et la recommandation favorable émise par le Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Serge Landreville, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposé par Agence AX Design pour l'immeuble portant le numéro de lot 4 924 869 et situé au 92, rue des Entreprises, ayant pour objet d'installer une nouvelle enseigne dédiée à l'immeuble ci-dessus décrit.

8. FAMILLE ET COMMUNAUTÉ

8.1 Festival Mémoire et Racines – Club des 500 – adhésion – renouvellement

392-06-2017

IL est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

DE renouveler l'adhésion de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies au Festival Mémoire et Racines – Club des 500 pour 2017 et d'acquitter la cotisation de 500 \$ s'y rapportant.

9.1 Adoption – règlement numéro 1179-2017 décrétant des travaux de stabilisation

393-06-2017

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière tenue le 15 mai 2017 concernant le projet de règlement numéro 1179-2017 décrétant des travaux de stabilisation du cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière et décrétant un emprunt de 29 595 \$ à ces fins;

ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et qu'ils renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

D'adopter le règlement numéro 1179-2017 décrétant des travaux de stabilisation du cours d'eau à l'extrémité du chemin de la Rivière et décrétant un emprunt de 29 595 \$ à ces fins;

DE joindre au livre des règlements de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies ce règlement pour en faire partie intégrante.

9.2 Embauche – agent d'arrosage et surveillant des parcs

394-06-2017

ATTENDU QUE, suite à l'offre d'emploi publiée relativement au poste d'agent d'arrosage et de surveillant des parcs pour l'été 2017, deux (2) candidats ont postulés, mais un seul a été rencontré en entrevue, l'autre n'étant plus disponible;

ATTENDU la recommandation du 12 juin 2017 de monsieur Luc Bossé, directeur du Service de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Nicole Chevalier, appuyé par monsieur Jean-Guy Forget et unanimement résolu :

DE ratifier l'embauche de monsieur Alexis Beaucage-Gagnon au poste d'agent de surveillance du règlement d'arrosage ainsi que des divers parcs municipaux de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour l'été 2017;

DE désigner monsieur Beaucage-Gagnon à titre d'officier chargé de l'application du règlement d'économie d'eau potable numéro 691-2000 et qu'il soit autorisé à émettre et délivrer des constats d'infraction pour et au nom de la Ville pour toute infraction à la section 3 dudit règlement numéro 691-2000 sur l'économie d'eau potable en conformité avec les dispositions du règlement numéro 622-1998 pourvoyant à la désignation des personnes dûment autorisées à émettre des constats d'infraction sur le territoire;

QUE la date du début d'emploi soit fixée au 13 juin 2017;

QUE la rémunération pour ce poste soit établie au tarif d'agent de surveillance.

10. LOISIRS ET SAINES HABITUDES DE VIE

10.1 Activités municipales estivales diverses – personnel – embauche

395-06-2017

ATTENDU QU'aux termes de la résolution numéro 227-04-2017, des étudiantes et étudiants ont été embauchés pour occuper différents postes liées aux activités municipales estivales pour l'été 2017;

ATTENDU QU'une de ces employées s'est désistée;

ATTENDU la recommandation du 9 juin 2017 de madame Amélie Arbour, coordonnatrice du Service des loisirs et des saines habitudes de vie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Régis Soucy, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

D'autoriser l'embauche de Juliette Fréchette comme animatrice au camp de jour, au salaire prévu pour ce poste.

11. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET COMMUNICATIONS

11.1 Jeudis Musik'eau 2017 – concert d'ouverture

396-06-2017

ATTENDU la recommandation du 9 juin 2017 de madame Valérie Laforest, directrice du Service du développement culturel et des communications, en ce qui a trait au concert d'ouverture de la 10^e édition des Jeudis Musik'eau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

QUE la Ville retienne les services de monsieur François Bernier pour la mise en scène du concert d'ouverture de la 10^e édition des Jeudis Musik'eau qui aura lieu au parc des Champs-Élysées, le 10 août 2017, pour le prix de 2 500 \$, taxes en sus;

QUE la Ville approuve l'entente avec La Sinfonia de Lanaudière pour ledit concert d'ouverture des Jeudis Musik'eau 2017 et accepte le budget de 22 681,94 \$, taxes en sus, s'y rapportant;

QUE monsieur Alain Larue, maire, et/ou en son absence ou incapacité, madame Suzanne Dauphin, conseillère, ainsi que madame Marie-Andrée Breault, directrice générale, et/ou en son absence ou incapacité, monsieur Carol Henri, directeur général adjoint, soient autorisés à signer ladite entente à intervenir avec La Sinfonia de Lanaudière.

Somum Solutions :

11.2 crédits d'appel en impartition pour le système d'appels automatisés – acquisition

397-06-2017

ATTENDU la recommandation du 1^{er} juin 2017 de madame Valérie Laforest, directrice du Service du développement culturel et des communications, concernant le système permettant de rejoindre la population très rapidement et de communiquer avec les gens via SMS;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE procéder à l'acquisition de crédits d'appel en impartition pour le système d'appel automatisé Somum, le tout selon la proposition de Somum Solutions déposée en date du 6 juin 2017, au prix de 1 995 \$, taxes en sus.

11.3 contrat d'entretien – renouvellement

398-06-2017

ATTENDU la proposition déposée par Somum Solutions concernant le renouvellement du contrat de services pour l'entretien du système d'appels automatisés;

ATTENDU QUE cette proposition, qui vise les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, prévoit le gel du tarif annuel pendant trois ans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE renouveler le contrat de services pour l'entretien du système d'appels automatisés avec Somum Solutions, pour les années 2017-2018, 2018-2019 et 2019-2020, pour le tarif annuel de 2 381,35 \$, taxes en sus.

11.4 Site internet – hébergement et entretien

399-06-2017

ATTENDU la proposition déposée par Horizon Cumulus concernant le l'hébergement et l'entretien (maintenance) du site internet de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Suzanne Dauphin, appuyé par monsieur Serge Landreville et unanimement résolu :

DE retenir les services de Horizon Cumulus pour l'hébergement et l'entretien (maintenance) du site internet de la Ville de Notre-Dame-des-Prairies pour une période effective de douze mois qui débutera à la date de la migration des données chez ce fournisseur, le tout selon l'offre de services du 23 mars 2017 qui prévoit un tarif forfaitaire de 720 \$, taxes en sus.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'est traité sous cette rubrique.

400-06-2017

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL est proposé par monsieur Jean-Guy Forget, appuyé par madame Nicole Chevalier et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance étant épuisé, la séance est levée à 20 h 34.

Sylvie Malo
Greffière

Alain Larue
Maire